

CHARTE ACHATS RESPONSABLES

PREAMBULE

La présente Charte Achats Responsables définit les principes qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs et ses sous-traitants, dans le respect de la réglementation applicable et des engagements du SSTRN en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Ces principes traduisent l'engagement du SSTRN à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à ses activités, pour optimiser ses impacts positifs dans le cadre d'une démarche d'achats responsables.

Objectif de la Charte Achats Responsables : Partager les engagements du SSTRN auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, et s'assurer de leur implication dans une démarche de développement durable.

ENGAGEMENTS DU SSTRN ENVERS SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Le SSTRN s'engage à :

- Développer des relations commerciales durables favorisant une gestion efficace des risques liés aux conditions de travail, à la préservation de l'environnement, et au respect des droits de l'homme.
- Maintenir un dialogue constructif et ouvert avec les fournisseurs sur sa capacité à respecter ses engagements.
- Sélectionner ses fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achats équitable, et en fonction de critères et objectifs prédéfinis.
- Promouvoir, pour les appels d'offres qui le permettent, des clauses sociales et environnementales.
- Favoriser dans la mesure du possible les candidats mieux disant en termes de performance RSE, et communiquer les raisons de leur non-sélection aux fournisseurs non retenus.
- Éviter les situations de dépendances économiques.
- Identifier et prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les fournisseurs et sous-traitants.
- Sensibiliser et former les salariés (Acheteurs) du SSTRN aux principes éthiques et RSE



ENGAGEMENTS ATTENDUS DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Le fournisseur/sous-traitant s'engage sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique. Ces enjeux constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite des relations commerciales avec le SSTRN. Il s'engage à faire preuve de transparence et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.

Le fournisseur/sous-traitant s'engage à respecter l'ensemble des lois et normes nationales et internationales applicables à ses activités dans les domaines suivants et en particulier :

Enjeux sociaux et droits humains

- Respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies.
- Ne tolérer aucun recours dans le cadre de ses activités :
 - Au travail des enfants.
 - À toute forme de pratiques qualifiées d'esclavage moderne et de travail forcé.
 - À toute forme de harcèlement physique, moral, et sexuel, ou toute discrimination.
- Garantir des conditions de travail décentes conformes à la réglementation.
- Garantir des horaires de travail clairs, une rémunération correspondant aux heures travaillées, et l'égalité salariale, ainsi que des temps de pauses et des congés.
- Garantir à ses salariés un salaire décent leur permettant des conditions de vie décentes et de pouvoir subvenir aux besoins vitaux.
- Garantir à ses salariés la liberté de négociation collective.
- Proposer et favoriser l'accès à la formation et au développement des compétences pour ses salariés.
- Ne pas appliquer un traitement moins favorable aux travailleurs migrants.

Enjeux éthiques et de conformité

- Contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs.
- Respecter la réglementation française ainsi que les directives de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Plus généralement, respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques, notamment relatives au financement du terrorisme, aux trafics d'armes et de stupéfiants.
- Les fournisseurs et sous-traitants doivent favoriser la libre-concurrence, proscrivant ainsi toute concertation et toute entente sur les prix et les offres.



Enjeux environnementaux

- Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et à faire ses meilleurs efforts pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à son activité.
- Proposer, et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes.
- Tendre vers les meilleures pratiques au sein de sa profession, pour optimiser ses consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer ses rejets et déchets.
- S'efforcer de réduire et/ou traiter ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute nature résultant de ses activités.